

× 772/92.3297 M Küchler – Imposition des assurances de capitaux conforme à la loi (19 juin 1992)

Le Conseil fédéral est chargé d'ordonner à l'Administration fédérale des contributions d'observer la volonté du Parlement, qui s'exprime clairement dans les matériaux législatifs se rapportant à ce sujet, lorsqu'elle appliquera l'article 20, 1^{er} alinéa, lettre a, LIFD, qui se rapporte à l'imposition des rendements des assurances de capitaux susceptibles de rachat. Il faut donc renoncer à une directive de l'Administration des contributions exigeant que les deux conditions fixées pour l'exonération de l'impôt soient réunies, contrairement à ce que propose le Parlement, c'est-à-dire une alternative entre ces deux conditions.

Cosignataires: Beerli, Béguin, Bisig, Bloetzer, Bühler Robert, Büttiker, Cavadini Jean, Cottier, Coutau, Danioth, Delalay, Frick, Gemperli, Huber, Iten Andreas, Jagmetti, Kündig, Loretan, Martin Jacques, Mornioli, Reymond, Rhyner, Roth, Rüesch, Schallberger, Schiesser, Schmid Carlo, Schüle, Seiler Bernhard, Uhlmann, Zimmerli (31)

1992 15 décembre. Décision du Conseil des Etats: La motion est adoptée; ainsi, la motion identique Spoerry (n° 637/92.3276) est également adoptée.

× 773/92.3209 M Kündig – Formation de base et formation continue. Réforme du système suisse (9 juin 1992)

Le Conseil fédéral est invité à élaborer, en collaboration avec les cantons, des propositions de réforme du système suisse de formation et de perfectionnement en vue de renforcer la capacité d'adaptation de notre économie. Il mettra l'accent sur:

1. la réforme de la formation professionnelle en donnant plus de poids à la partie formation générale et en multipliant les possibilités de passage d'un niveau de formation à l'autre. Ce faisant, il continuera résolument les travaux de mise sur pied de la maturité professionnelle;
2. le développement et sur le renforcement interne des ETS et des ESCEA, ainsi que sur leur reconnaissance au titre d'écoles professionnelles supérieures. La réforme touchera les horaires d'études, les finances, la dotation en personnel et les équipements. Elle donnera aux ETS les moyens d'accélérer le transfert de savoir et de technologie vers les petites et les moyennes entreprises;
3. le perfectionnement des enseignants, qui sera systématiquement encouragé à tous les niveaux, afin qu'ils puissent relever les nouveaux défis qui leur seront lancés.

Deux facteurs déterminent pour l'essentiel la capacité d'innovation d'une société et l'aptitude d'une économie à relever le défi de la concurrence; c'est d'une part l'existence – à tous les échelons – d'un personnel hautement qualifié et motivé, c'est d'autre part un niveau de formation générale supérieur à la moyenne des autres pays. Donner aux individus une formation moderne et une qualification adéquate, ce n'est pas seulement leur apprendre à mieux venir à bout des problèmes d'adaptation inhérents aux mutations constantes que connaît l'économie, c'est aussi leur ouvrir de nouveaux horizons.

Pour le système suisse de formation, il en résulte la nécessité de réagir avec plus de célérité aux nouveaux défis lancés aux salariés en matière de qualification, et l'obligation de mieux adapter la phase de la formation scolaire à la phase de la première formation professionnelle. Il s'agira de mettre sur pied un système de perfectionnement suffisamment souple qui s'appuiera sur ces deux piliers. Les entreprises continueront à être investies d'une grande responsabilité, à savoir qu'elles devront – en assurant les conditions – continuer à faire en sorte que leurs salariés puissent adapter leur qualification aux mutations dont leur emploi fera l'objet. Il s'agira encore, dans l'intérêt de l'économie en général, de développer des modèles de coopération destinés aux petites entreprises, lesquelles de par la nature des choses n'ont pas les moyens d'assurer elles-mêmes la formation permanente de leur personnel. Ces modèles leur offriront la possibilité d'entretenir une collaboration plus suivie avec les écoles professionnelles, avec les écoles d'ingénieurs, voire avec les universités ou avec les écoles polytechniques. Pour maîtriser les mutations qui agitent en permanence le marché de l'emploi, il ne suffira pas de multiplier le nombre des stages et des places de formation. Encore faudra-t-il, plus que jamais, veiller à ce que la formation, le perfectionnement et le recyclage professionnels correspondent à la demande sur le marché du travail,

veiller encore à ce que les jeunes aient été, avant de choisir un métier, informés de manière objective des chances qu'ils auront de pouvoir l'exercer.

Cosignataires: Beerli, Béguin, Bisig, Bloetzer, Büttiker, Cavadini Jean, Cavelti, Cottier, Coutau, Danioth, Delalay, Frick, Gadiant, Gemperli, Huber, Iten Andreas, Jagmetti, Küchler, Loretan, Martin Jacques, Meier Josi, Petitpierre, Reymond, Roth, Rüesch, Salvioni, Schallberger, Schiesser, Schmid Carlo, Schüle, Seiler Bernhard, Simmen, Uhlmann, Weber Monika, Ziegler Oswald, Zimmerli (36)

1992 9 décembre: M. Kündig développe sa motion.

1992 10 décembre. Décision du Conseil des Etats: La motion est adoptée. Ainsi, la motion identique du Groupe démocrate-chrétien (n° 208/92.3206) adoptée par le Conseil national le 9 octobre 1992 est également adoptée.

× 774/92.3264 M Mornioli – Planification des besoins en énergie (18 juin 1992)

Le Conseil fédéral est chargé, dans l'optique des mesures prévues pour diminuer les émissions de CO₂ (et partant, la consommation de combustibles fossiles), d'établir une planification à moyen ou à long terme, dans le but de s'affranchir peu à peu de la source d'énergie que représente le pétrole, d'une part afin de contribuer à la protection de l'environnement et d'autre part afin de limiter la dépendance de notre pays sur le plan énergétique.

1992 1^{er} décembre: La motion est classée, son but étant réalisé.

× 775/92.3266 P Mornioli – Véhicules électriques (18 juin 1992)

Je prie le Conseil fédéral non seulement de renforcer l'encouragement de véhicules utilisant des moyens de propulsion nouveaux, mais même de les promouvoir en priorité. On dispose actuellement de véhicules électriques – depuis 18 mois j'en utilise un – qui atteignent des vitesses maximales de 90 km/h, leur autonomie étant de 100 km et les frais de 90 centimes pour une recharge complète. Il est parfaitement possible de porter leur vitesse maximale jusqu'à 120 km/h et d'étendre leur rayon d'action jusqu'à 500 km. Personne sans doute ne sait qu'aucun impôt n'est prélevé sur ces véhicules et que la prime d'assurance-responsabilité civile est réduite de moitié. Manifestement, l'information nécessaire fait défaut. Nous avons obtenu au Tessin que plusieurs communes décident d'aménager des places de stationnement spéciales pour véhicules électriques, disposant notamment de parcomètres avec prises de courant, ce qui permet une recharge immédiate en stationnement.

1992 1^{er} décembre: Le postulat est classé, son but étant réalisé.

776/92.3316 M Mornioli – Douane. Transports d'animaux (24 août 1992)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les véhicules transportant des animaux, qui seraient bloqués à la douane pour des raisons quelconques, soient obligatoirement déchargés tant qu'ils ne se remettent pas en route. Les animaux seront mis dans des étables conformes aux besoins de chaque espèce, sous la surveillance des gardes frontière et en présence d'un vétérinaire; on veillera à séparer les porcs par convoi pour éviter qu'ils ne se battent entre eux. Les étables nécessaires devront être construites sans tarder. A l'issue d'une période de transition appropriée, il conviendra d'interdire l'importation, l'exportation et le transit d'animaux par des postes de douane qui ne seraient pas suffisamment équipés.

777/92.3494 M Mornioli – Après le non à l'EEE (7 décembre 1992)

Au lendemain du non à l'EEE décrété par le peuple suisse, des mesures s'imposent en vue de tenir compte de la nouvelle situation. Les négociations sur l'EEE et le traitement du paquet Eurolex ont montré que des réformes et des adaptations étaient nécessaires. Il conviendrait de tirer parti du fait que notre pays a été confronté à l'intégration européenne. Ainsi, il faudrait à présent, en suivant la procédure législative ordinaire, reprendre tous les éléments positifs d'Eurolex et réaliser toutes les réformes mises en veilleuse par manque de temps.

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer dans les plus brefs délais un ensemble de réformes qu'il soumettra au Parlement. A cet égard, il accordera la priorité au programme de relance de notre économie. Les 350 millions de francs que nous aurions dû déboursier en cas de participation à l'EEE serviront d'aides à l'investissement pour notre économie, qui doit pouvoir bénéficier de taux d'intérêt plus avantageux.

Cosignataires: Rhyner, Uhlmann (2)

× 778/92.3262 I Onken – Aide suisse en Amérique centrale (18 juin 1992)

Eu égard à la situation de détresse permanente, qui souvent va s'aggravant, dont souffrent les pays africains et du Proche-Orient, et du fait surtout des brusques changements en Europe centrale et orientale qui lancent de nouveaux défis à la solidarité internationale, l'Amérique centrale a quitté le devant de la scène pour se réfugier à l'arrière-plan des préoccupations de l'opinion publique.

Notre solidarité, notre aide humanitaire et notre coopération technique restent toutefois indispensables aux pays d'Amérique centrale, d'autant que ces derniers connaissent actuellement des changements qui autorisent de nouveaux espoirs.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment juge-t-il la situation actuelle en Amérique centrale? Est-il également d'avis que, maintenant déjà et ces prochaines années, de nouvelles perspectives s'ouvrent qui permettront à des pays en guerre ou en crise de parvenir à une plus grande stabilité politique et d'améliorer le bien-être de leur population?
2. Quelle peut être la contribution concrète de la Suisse au renforcement de l'intégration sociale et du processus de démocratisation?
3. Comment le Conseil fédéral entend-il répondre à ses obligations en matière d'aide humanitaire et de coopération technique? Quelles priorités envisage-t-il dans le cadre d'un renforcement de ses engagements?
4. Dans le cadre des mesures suisses, ne conviendrait-il pas de s'appuyer davantage sur l'Espagne, voire le Portugal, et de renforcer la coopération avec ces pays qui entretiennent des liens traditionnels particulièrement étroits avec les pays d'Amérique centrale?

Cosignataires: Cavelty, Cottier, Iten Andreas, Meier Josi, Petitpierre, Piller, Plattner, Rhinow, Roth, Schiesser, Simmen, Weber Monika (12)

1992 3 décembre: L'interpellation est liquidée par la réponse du représentant du Conseil fédéral (M. Felber).

× 779/92.3449 I Onken – Extension de la recherche sur l'environnement dans le domaine de l'agriculture (9 octobre 1992)

L'agriculture suisse entre dans une nouvelle phase de mutation. Elle s'engage dans la voie d'une exploitation du sol modernisée, respectant l'environnement, et adaptée aux nouvelles exigences écologiques. La révision de la loi sur l'agriculture a posé des jalons précis dans ce domaine.

Il est hors de doute que cette nouvelle orientation doit déterminer l'écologie agricole et qu'il faut renforcer la recherche dans ce domaine tout en lui fixant de nouveaux objectifs. C'est pourquoi, je pose les questions suivantes:

1. De quelle manière le Conseil fédéral pense-t-il prendre en considération les nouvelles priorités auxquelles seront soumises les stations de recherches agricoles?
2. Que compte-t-il faire pour renforcer le soutien en ressources financières et humaines accordé à l'écologie de l'agriculture, afin qu'elle puisse répondre aux nouvelles attentes et aux exigences accrues? A quel réaménagement des priorités compte-t-il le cas échéant procéder dans d'autres secteurs de recherches agricoles?
3. Que faut-il penser dans ce contexte des rumeurs selon lesquelles on projetterait pour des raisons d'économie de fermer précisément la Station de recherches en chimie agricole et sur l'hygiène de l'environnement de Berne-Liebefeld, ce qui va diamétralement à l'encontre des impératifs mentionnés plus haut?

Cosignataires: Beerli, Petitpierre, Piller, Plattner, Weber Monika, Zimmerli (6)

1992 2 décembre: L'interpellation est liquidée par la réponse du représentant du Conseil fédéral (M. Delamuraz).

780/92.3525 P Onken – Politique étrangère. Latitude laissée aux cantons (16 décembre 1992)

Le rejet de l'EEE rend la coopération transfrontalière entre régions plus vitale que jamais pour de nombreux cantons limitrophes. En effet, il s'agit là du moyen le plus efficace d'abattre les barrières qui séparent les sociétés et les cultures, de surmonter les handicaps économiques et d'essayer de résoudre les problèmes par la voie de la collaboration. Les cantons limitrophes, qui vont vouloir – dans l'intérêt bien compris de la Suisse – utiliser avec une combativité et une inventivité accrues la marge de manœuvre dont ils disposent en matière de politique étrangère, pourront notamment se prévaloir du droit de conclure des traités avec les Etats étrangers que leur confère l'article 9 de la constitution fédérale.

Afin d'élargir le plus possible la portée de cette coopération transfrontalière sans pour autant en réduire l'efficacité, le Conseil fédéral est prié de rédiger un rapport dans lequel:

- il évaluera quels sont les moyens d'action juridiques et institutionnels dont disposent les cantons et il en fera un exposé détaillé,
- il présentera en particulier des exemples de la manière dont la coopération transfrontalière dans les régions limitrophes, peut s'exercer avec efficacité,
- il dira enfin dans quelle mesure, dans le processus d'intégration en cours, il pense que les cantons limitrophes de la Suisse pourront mener une politique étrangère innovatrice.

Cosignataires: Beerli, Béguin, Bloetzer, Cavelty, Cottier, Coutau, Delalay, Frick, Gadiet, Iten Andreas, Meier Josi, Petitpierre, Piller, Plattner, Rhinow, Roth, Salvioni, Schiesser, Schoch, Seiler Bernhard, Simmen, Weber Monika, Zimmerli (23)

781/92.3554 I Onken – Politique européenne de la Suisse après le rejet de l'EEE (17 décembre 1992)

En mai 1992, le Conseil fédéral avait exprimé son intention de faire participer la Suisse aux prochaines négociations sur l'élargissement de la Communauté européenne. Fort de cette intention, il avait déposé le 26 mai une demande d'adhésion. Il avait justifié cet acte politique à long terme en faisant valoir qu'il était indispensable que la Suisse garde ouvertes toutes les options de la politique européenne.

Or, les Douze ayant décidé à Edimbourg d'ouvrir prochainement des négociations avec nos principaux partenaires de l'AELE et de les mener tambour battant, il faut se demander si la Suisse peut garder ouvertes toutes ses options en matière de politique européenne et si elle y est toujours disposée.

Il est d'autant plus urgent de répondre à ces questions, en prenant en considération à la fois les données de la politique intérieure et celles de la politique extérieure, que depuis le rejet de l'EEE, la Communauté européenne attend du Conseil fédéral qu'il définisse la position de la Suisse à l'égard de l'Europe et qu'il dise clairement s'il maintient sa demande d'adhésion.

Nous demandons au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Après le rejet de l'EEE, dans quels domaines le Conseil fédéral entend-il que la Suisse garde ouvertes ses options en matière de politique européenne? Sur quelle analyse des résultats de la votation fonde-t-il ses choix?
2. Quels avantages et quels inconvénients résultera-t-il sur le plan politique, à l'intérieur du pays et sur la scène internationale, de la participation ou de la non participation de la Suisse aux prochaines négociations sur l'élargissement de la Communauté européenne?
3. Comment juge-t-il et comment pondère-t-il ces avantages et ces inconvénients, à court terme et à plus long terme?

782/92.3413 P Petitpierre – Destin des travaux scientifiques commandés par la Confédération (6 octobre 1992)

Il semble que nombre de travaux scientifiques exécutés sur mandat de la Confédération et financés par des fonds publics disparaissent dans les tiroirs de la mandante, tandis que l'auteur n'est pas autorisé à rendre publiquement compte de son travail ou à le publier.